

Sommaire:

Edito	P1
Modalités de votes	P2-3
Congrès Fsu Metz	p4



N° 216
novembre

Spécial votes

Rapports activités et financiers nationaux et départementaux Orientation nationale

Renouvellement des instances de la FSU : le fonctionnement démocratique de notre fédération !

La FSU renouvelle tous les 3 ans ses instances nationales et locales, c'est là le **gage du fonctionnement démocratique** de notre fédération.

Dans un premier temps, et c'est l'objet de ce SNES Info spécial élections fédérales, les syndiqués du SNES-FSU, comme ceux de tous les syndicats appartenant à la FSU, sont appelés à s'exprimer sur les rapports d'activité et les rapports financiers présentés par les directions fédérales nationale et départementale et à renouveler les directions fédérales.

Pour le renouvellement de la direction nationale (CDFN) chaque syndiqué a le choix entre plusieurs listes de candidats présentées par différents « courants de pensée » ou « tendances » pour ce vote d'orientation. C'est là une **originalité de la FSU**, seule fédération dans laquelle des courants de pensées proposent des orientations différentes aux suffrages des syndiqués.

Pour le renouvellement de la direction fédérale départementale (CDFD) le vote ne se fera qu'en mai prochain.

Rappelons que le mode de fonctionnement démocratique de la FSU ne peut être efficace que si ses adhérents participent activement aux débats, aux scrutins et aux instances de décision que sont le congrès départemental (Saint Denis les 7, 8 et 9 décembre) et le congrès national (Metz du 31 janvier au 4 février)

C'est pourquoi chaque syndiqué est invité à prendre connaissance des textes préparatoires aux thèmes abordés lors de ces congrès, à discuter de ces textes et à contribuer à leur enrichissement, à participer aux votes et au congrès départemental.

Ce Snes-info contient le matériel, les modalités de vote ainsi que les rapports d'activité et financier de la FSU départementale.

Nous appelons donc, dans un premier temps, tou(te)s nos adhérent(e)s à participer à ces scrutins afin qu'ils fassent entendre la voix du SNES-FSU au sein de la FSU. Cette participation est aussi une condition essentielle au bon fonctionnement de notre fédération !

Le Secrétariat Académique du Snes-Fsu Réunion

Edito



Calendrier Électoral

Novembre 2021	Du jeudi 4 au jeudi 25 novembre	Vote des adhérents (1 ^{ère} étape) sur : <ul style="list-style-type: none"> · Orientation nationale : 5 listes en présence · Fenêtres 1 et 2 · Rapport d'activité national · Rapport d'activité départemental · Rapport financier départemental.
Novembre 2021	Vendredi 26 et Lundi 29 novembre	Dépouillement des votes en établissement et bureau dépouillement
Décembre 2021	Mardi 7, Mercredi 8 et jeudi 9 décembre	Congrès départemental de la FSU
Janvier-Février 2022	du lundi 31 au vendredi 4 février	Congrès national de la FSU (Metz)
Mai 2022		Vote d'orientation fédéral départemental de la FSU (2 ^{ème} étape) destiné à renouveler le CDFD de la FSU Réunion (dates non encore connues).

Textes en débat

National	<p>Le cahier spécial, supplément au n°235 de la revue « POUR », qui contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> · le rapport d'activité national ; · les déclarations et listes soumises au vote individuel des syndiqués. <p>Un prochain cahier spécial de « POUR » n° 235, à paraître en octobre contiendra les rapports préparatoires au congrès fédéral national. Ces rapports préparatoires au congrès national concernent quatre thèmes:</p> <p>Thème 1 : « <i>Éducation, formation, recherche culture et recherche</i> » : un service public pour le progrès social</p> <p>Thème 2 : « <i>La Fonction publique, pour réaliser le service public, une idée moderne</i> »,</p> <p>Thème 3 : « <i>Rupture écologique, droits humains et justice sociale : une urgence démocratique</i> »</p> <p>Thème 4 : « <i>Pour une FSU combative, unitaire et engagée au quotidien</i> »</p>
Départemental	<p>Le numéro d'« Ansamn ! » inclus dans ce SNES-Info qui contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> · le rapport d'activité départemental · le rapport financier départemental

Modalités de vote

Quand voter?	Le scrutin est ouvert du jeudi 4 novembre au jeudi 25 novembre 2021.
Qui vote?	Tous les adhérents à jour de cotisation en 2020-2021 ou ceux qui ont réglé leur cotisation 2021-2022 avant le 4 novembre 2021.
Pour voter?	<p>Dans les S-1 d'établissement ou par correspondance. Dans ce cas, le vote doit être posté au plus tard le 25 novembre 2021 (cachet de la poste faisant foi) et parvenir à la BP du SNES-FSU avant le 29 novembre. Attention à l'heure de levée du courrier et aux délais d'acheminement.</p> <p>Le vote par correspondance est obligatoire dans les S-1 comprenant moins de trois adhérents et possible pour tout électeur qui ne peut voter dans son S-1 (congé maladie, retraité, hors du département pendant la période de vote).</p>
Avec quel matériel de vote ?	Le matériel de vote nécessaire est inséré dans le présent SNES – info et sera également disponible dans votre section d'établissement ou vous sera adressé le cas échéant à votre demande par le S-3.
Pour quoi vote-t-on?	<p>Chaque syndiqué est appelé à exprimer 6 votes sur le même bulletin :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Vote d'orientation fédérale nationale : 5 listes en présence (voir supplément au Pour n°235) · Fenêtres 1 et 2 : deux votes A ou B pour chaque fenêtre (voir supplément pour n°235 p 8 et 11) · Votes sur le rapport d'activité fédérale nationale (voir supplément au Pour n°235) ; · Vote sur le rapport d'activité fédérale départemental (n° d'Ansam ! inséré dans ce SNES Info) · Vote sur le rapport financier fédéral départemental (n° d'Ansam ! inséré dans ce SNES Info).
Comment vote-t-on ?	Après avoir exprimé vos votes sur le bulletin, mettre ce dernier dans l'enveloppe blanche qui doit rester vierge. Glissez cette enveloppe dans la grande enveloppe pré-imprimée à l'adresse du SNES-FSU que vous renseignez et signez en haut à gauche. Si vous ne pouvez voter dans votre établissement, posez cette enveloppe. Sinon, déposez-la dans le casier du secrétaire de S-1 qui sert d'urne et signez alors la liste d'émargement.
Dépouillement des votes	<p>Chaque S-1 ayant recueilli trois votes ou plus peut dépouiller ces votes. Ce dépouillement ne peut être fait par une seule personne, chaque syndiqué peut y assister. Le dépouillement se fera dans chaque S-1 le jeudi 25 novembre à l'heure de fermeture de l'établissement ou le vendredi 26 novembre au plus tard. Il ne peut avoir lieu avant le 25 novembre à 17 h que si tous les syndiqués de la section ont voté. Un procès-verbal signé par les assesseurs sera établi à l'issue de ce dépouillement. Ce procès-verbal accompagné de la liste d'émargement sera envoyé au S-3 aussitôt.</p> <p>Les votes par correspondance reçus à la BP du SNES seront dépouillés au siège de la section académique le 29 novembre à 10h00 et la totalisation académique de ces votes avec les procès-verbaux reçus des établissements sera faite ce même jour. Tout vote exprimé dans établissement ayant donné lieu à dépouillement local annulera le vote par correspondance éventuellement exprimé par ailleurs.</p>
Contentieux	<p>Le Bureau académique, dans lequel sont représentés les courants de pensée, se réunira le 29 novembre à 10 heures pour siéger en formation de commission électorale fondée à statuer sur les recours et litiges présentés.</p> <p>La présente publication vaut convocation à ce bureau</p>

10^{ème}

CONGRÈS NATIONAL

METZ

31 janvier au 4 février 2022

Metz



2022



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Le SNES, pour agir ensemble

**(avec une distance
de sécurité)**